

4820

Rapport Annuel
des Officiers de Santé
de la Cité de Montréal
pour l'année 1868

V.800.A-2

RAPPORT

DES

OFFICIERS DE SANTÉ DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

POUR L'ANNÉE 1868.

Santé avant Richesse.

A Son Honneur le Maire,

*A Messieurs les Echevins et Conseillers
de la Cité de Montréal,*

MESSIEURS,

Les soussignés, médecins, officiers de santé de la Cité de Montréal, ont l'honneur de vous présenter leur rapport :

Depuis leur nomination comme officiers de santé, ils se sont souvent assemblés pour la discussion des mesures sanitaires qu'il serait nécessaires d'adopter pour le bien être et la santé publics. Ne pouvant trouver dans le climat les causes de la grande mortalité qui règne en cette ville, ils l'attribuent à l'ignorance des lois de l'hygiène et à leur négligence. Pour y remédier, ils ont consigné le résultat de leurs travaux dans le présent rapport.

1o. Vaccination.

Ils considèrent que la vaccination est le seul préservatif contre la Petite Vérole, mais qu'elle doit être pratiquée par des personnes compétentes, avec du vaccin *pur, frais* et véritable, et non avec du pus concrété qui se trouve quelquefois sur le bras après que la vraie gale est tombée, pratique funeste qui jette le discrédit sur la vaccination. En conséquence ils recommandent la vaccination de bras à bras comme la plus sûre et la plus efficace.

Ils considèrent que la revaccination devrait être faite tous les sept ans, et qu'en conséquence elle soit obligatoire au moins tous les dix ans jusqu'à l'âge de trente ; et, qu'au début de tout cas de variole la vaccination devrait être pratiquée, car celle-ci modifie avantageusement la maladie et l'enraye même quelquefois. Ils sont d'opinion que la loi de la Vaccination devrait être rigoureusement mise en force, comme le seul moyen d'arrêter l'épidémie

qui règne maintenant ; et qu'il devrait y avoir une enquête sur chaque individu mort de la Petite Vérole et qui n'a pas été vacciné. Ils recommandent que la loi de vaccination et les amendements qu'ils proposent soient établis dans les campagnes aussi bien que dans les villes et que les honoraires pour chaque cas de vaccination soient de cinquante centins ; montant qui n'est pas trop élevé, considérant la grande perte de temps et le trouble immense qu'il faut, pour veiller à avoir toujours en main du bon vaccin et pour payer les dépenses incidentes, telles que certificats, cahiers, etc. ; une moindre somme ne serait pas une compensation suffisante pour le soin et la diligence qu'exige cette importante opération.

20. *Enrégistrement des naissances, des mortalités et des maladies.*

Pour rendre l'application de la loi de vaccination plus facile et pour d'autres raisons sociales, ils recommandent l'enrégistrement obligatoire des naissances et des mortalités à des bureaux civils. Vû qu'un très grand nombre de personnes meurent sans avoir eu les soins du médecin, ils proposent dans ce cas que les parents soient tenus de se procurer un certificat de décès du médecin officier de santé du quartier. Le médecin Vaccinateur, qui est aussi officier de santé, pourra voir à ce que la vaccination se pratique dans le temps prescrit. Et par ce moyen, tout décès par maladie contagieuse venant immédiatement à sa connaissance, il sera à même de prendre les moyens d'arrêter l'épidémie dès son origine. Il saura aussi quelles sont les maladies les plus fréquentes dans son quartier. Il pourra en connaître et combattre les causes. Le public aura ainsi la satisfaction d'avoir des statistiques certaines et sur lesquelles il pourra compter, étant surveillées par des médecins.

30. *Abattoirs, inspection des viandes, manufactures de savon et de chandelles, fabrication d'huile de patte de bœuf, &c.*

Ils considèrent que les boucheries et ces manufactures sont une grande nuisance publique et une cause très fertile de maladie, et ne peuvent plus être tolérées dans les limites de la ville si on veut sérieusement diminuer l'insalubrité et la grande mortalité actuelle.

Ils sont d'opinion que les viandes malsaines ont beaucoup contribué en été à donner et à entretenir des maladies, telles que diarrhées, dyssenteries, charbons etc., et ont même produit de nombreux empoisonnements. Il y a une grande quantité de viande malsai-

ne; et, cela n'est pas étonnant, si on considère la manière barbare avec laquelle on traite les animaux en les amenant en ville. Ils sont souvent deux ou trois jours attachés par les pieds, sans boire ni manger, et quelque fois exposés, des journées entières, à l'ardeur du soleil. Ils deviennent ainsi fiévreux, malades et mourants, ce qui rend nécessairement leur viande impropre et dangereuse à la nutrition.

40. *Ventilation des habitations et des écoles*

Ils déplorent qu'il y ait tant de négligence à cet égard. Grand nombre de propriétaires bâtissent à l'extrémité de leur terrain, en arrière des maisons de la rue, sans réserver l'espace pour pratiquer des ouvertures excepté sur un côté, rendant ainsi la ventilation impossible. C'est dans ces cours, ces impasses, ces ruelles qu'originent le plus souvent les maladies les plus dangereuses, telles que fièvres contagieuses etc., etc.

Ils ont visité plusieurs écoles où ils ont trouvé un grand encombrement au préjudice de la santé des enfants; et, c'est dans des écoles tenues par des particuliers que ces abus sont plus frappants; ainsi ils ont vu réunis, quarante enfants, dans une salle à peine suffisamment grande pour le quart de ce nombre. Ils jugent qu'ils serait très à propos que ces écoles fussent inspectées par les officiers de santé et que l'instituteur n'aient pas le droit de tenir plus d'enfants que ne permet le local sans nuire à leur santé.

50 *Canaux et égouts.*

Ils voient avec peine qu'il y a encore beaucoup de rues et de terrains bas qui n'ont pas d'égouts. Les eaux sales et les détritiques qui s'y accumulent étant décomposés par l'ardeur du soleil, en rendent le voisinage très malsain et donnent origine pendant les chaleurs de l'été à beaucoup de maladie.

Ils signalent aussi le présent système de canaux comme défectueux sous plusieurs rapports. Ils insistent énergiquement sur l'adoption de canaux à soupape pour prévenir les exhalaisons des gaz, si nuisibles à la salubrité publique, qu'ils laissent échapper, et sur l'adoption de tubes ou conduits en terre cuite vernissée au lieu de bois qui absorbe le contenu et répand l'infection.

Ils recommandent que les canaux soient de temps à autre lavés par de grandes décharges d'eau et que leurs débouchés soient dirigés au bas de la ville au lieu d'être dans le port comme c'est maintenant.

60. *Water closets et urinoirs.*

Ils croient que ce serait une grande utilité publique que d'établir des water closets et urinoirs près des places les plus fréquentées de la ville tel que près des marchés, carrés publics et surtout près du bureau de poste. Ils recommandent qu'il soient faits suivant le système de terre sèche, système qui les rend parfaitement inodores et inoffensifs et qu'ils soient visités fréquemment par les vidangeurs publics.

Il serait nécessaire que ce système fût adopté dans les écoles, collèges, hôpitaux, gares de chemin de fer, manufactures et enfin dans tous les établissements où plusieurs personnes se trouvent réunies et même dans les maisons particulières, et le tout au grand avantage de ces institutions et de l'assainissement public.

70. *Vidangeurs.*

La loi qui pourvoit à l'enlèvement de chaque maison de tous les détritns, etc., devrait sans plus tarder être mise en application, ce serait ôter une grande cause de corruption de l'air autour des habitations, surtout là où la population est plus dense.

Et c'est surtout dans les endroits pauvres et peuplés qu'on voit l'habitude de jeter dans la rue les eaux sales, pratique aussi dégoûtante que malsaine et que la police doit réprimer vigoureusement.

De plus ils ne peuvent trop fortement insister sur la nécessité de faire visiter et nettoyer les cours de bonne heure le printemps, au commencement d'avril. Ces visites devraient être renouvelées tous les trois mois dans l'été.

8. *Bains Publics.*

De plus ils recommandent, encore plus fortement que jamais, la défense de se baigner devant la ville, non-seulement pour la sauvegarde de la décence mais aussi à cause de la malpropreté des eaux qui débouchent des égouts et du grand danger pour la vie des baigneurs, pas moins de vingt à trente personnes se noyant ainsi tous les étés.

Pour y suppléer, il est de nécessité absolue de favoriser l'établissement de bains publics à la portée de toutes les classes. Car il est absolument nécessaire pendant les fortes chaleurs de l'été de faire fréquemment des ablutions du corps, spécialement pour les ouvriers, pratique qui ne peut être trop encouragée ; et c'est avec le plus

grand plaisir que les officiers de santé ont vu, l'année dernière, l'établissement d'une grande place de bain gratuit pour les pauvres.

9o. *Fontaines Publiques.*

Comme les chevaux des charretiers et des particuliers souffrent très-souvent du manque d'eau à leur portée, ils recommandent qu'il soit établi des fontaines publiques aux principales stations de charretiers et à toute autre place publique, avec des facilités pour abreuver les animaux, et qu'ils soit absolument défendu de faire boire les chevaux au fleuve, vu que plusieurs hommes et chevaux se noient tous les ans de cette manière. Ce serait ôter ainsi à beaucoup de personnes une grande occasion d'entrer dans les auberges pour se rafraîchir.

10o. *Remèdes patentés.*

Il est étonnant de voir le montant d'argent qui est dépensé annuellement pour ces objets qui souvent, au lieu de faire du bien, contiennent des drogues dangereuses, montant surprenant dont la presque totalité passe à l'étranger. Ils recommandent que des droits soient imposés sur ces remèdes.

11o. *Circulaires.*

Il devrait être répandu parmi le peuple, des circulaires contenant les premiers principes de l'hygiène, la loi de vaccination, ainsi que l'obligation pour les parents de faire connaître sans délai à l'officier du quartier, les mortalités et les cas de maladies contagieuses.

12o. *Enfants trouvés.*

Ils doivent signaler à votre attention spéciale le sujet des enfants trouvés. L'association sanitaire de Montréal a publié un rapport contenant les statistiques de la mortalité de ces petits infortunés. Sur 652 enfants reçus en 1867, 33 seulement sont rapportés vivants, au commencement de l'année suivante. Ces statistiques sont proportionnellement celles de tous les ans; ainsi en 1868 qui vient de s'écouler, il a été reçu 678 enfants; de ce nombre 623 sont morts. Presque tous meurent avant d'atteindre l'âge d'un mois.

En présence d'une si grande perte de vie humaine, vos soussignés se sont émus et ils en ont recherché les causes afin d'y remédier, si c'est possible.

Dans ce but ils sont allés visiter l'Hospice des Sœurs Grises et ont recueilli de ces bonnes sœurs toutes les informations qu'ils désiraient et qu'elles ont fournies avec la meilleure grâce.

Sur ce grand nombre d'enfants, elles leur ont appris que plusieurs sont arrivés mourants, estropiés, etc., venant des états voisins, des autres villes et des campagnes, envoyés dans des porte-manteaux, paniers, et sans vêtements, périssant de faim, de froid et des suites de mauvais traitements. Mais le plus grand nombre vient des maternités en meilleur état de santé et s'ils n'étaient privés de si bonne heure des soins maternels et de la seule nourriture qui leur convient, ils auraient presque autant de chances de vivre que les enfants légitimes.

Après avoir visité l'hospice, ils se sont transportés à la Pointe aux Trembles où un grand nombre de ces enfants sont placés chez des femmes pauvres qui s'en chargent au prix de \$2.50 par mois, chaque enfant ; somme absolument insuffisante pour fournir le lait et les petites douceurs qu'exige leur faible état, et qui ne peut dédommager pour le grand trouble qu'ils causent. Mais il est impossible, à cause du grand nombre auquel ces bonnes religieuses ont à pourvoir, que le prix soit plus élevé, à moins qu'on ne leur vienne en aide.

Pour s'assurer de l'état de ces infortunés, ils ont là visité plusieurs personnes qui en avaient en charge et dont voici le compte rendu :

Une femme depuis neuf mois a reçu, en différents temps, 36 enfants qu'elle a rapportés morts successivement, n'en ayant sauvé aucun. Une autre, qui en garde depuis trois ans et qui en a eu une vingtaine en charge en a sauvé deux qu'elle a remis aux sœurs à l'âge de 18 et 22 mois. Chez cette dernière qui est veuve et qui a plusieurs de ces propres enfants avec elle, ils ont remarqué qu'elle portait beaucoup d'affection à ces petits êtres et ceci explique la raison de son succès relatif. Dans une famille qui en reçoit depuis 20 ans, tous les enfants meurent en été et en hiver elle a la chance d'en élever quelques uns, mais bien peu. Une quatrième qui n'en a encore pris que quelques uns, n'en a pas sauvé. Ils ont eu des renseignements sur une femme qui en a eu cinquante dont pas un seul n'a survécu.

Ils ont appris que les religieuses, toujours inquiètes du sort de ces enfants, vont souvent les visiter et cela, à des heures où elles sont le moins attendues, afin de surprendre tout manque d'attention que les femmes

pourraient avoir envers ces petits infortunés qui dépendent de leurs soins.

Dans leur visite à la Pointe-aux-Trembles ils ont trouvé que ces enfants souvent n'étaient pas fournis de vêtements nécessaires pour la saison, que le régime n'était pas approprié à leur âge et qu'ils manquaient de médicaments pour obvier aux indispositions si fréquentes dans leur conditions et à leur âge, telles que diarrhée, accidité de l'estomac, etc., surtout causées par la nourriture qui leur convient si peu. Pour remédier à tous ces maux, il suggèrent à votre considération ce qui suit :

Ils sont d'opinion que le sort de ces enfants serait grandement amélioré par une entente bien ordonnée des officiers de santé, des hospices d'enfants et des maternités, avec l'aide toujours de la générosité du public. Par exemple, nous voyons que presque tous ces enfants meurent avant d'avoir un mois, ce qui montre qu'ils ont besoin, spécialement à cet âge, du lait de la mère. Et comme les femmes accouchées ne peuvent sans exposer gravement leur santé et leur vie sortir avant un mois pour travailler, les enfants étant nourris par elles prendraient une somme de force et de santé qui les mettraient en état de subir le changement de régime auquel ils doivent être assujétis. Celles dont les enfants meurent en naissant devraient prendre des enfants de l'hospice pour les nourrir et même plusieurs de ces femmes pourraient en nourrir deux, comme il est de fait que presque toutes les femmes ont trop de lait les premiers mois pour un seul enfant. Un moyen d'aider les maternités pour les dépenses extra qu'elles encourraient à tenir ces femmes un mois après l'accouchement, ce serait de passer à ces institutions les 2.50 qui sont payés maintenant aux femmes de la campagne, qui comme nous l'avons dit, perdent presque tous les enfants, le premier mois; et, si le public voulait ajouter encore 2.50, ceci défrayerait les dépenses de la pension de la femme. Ce qui produirait un bien sous tous les rapports, pour les mères, pour les enfants et pour les maternités ainsi que pour les hospices. Si les corps publics leur venaient généreusement en aide, comme ils doivent faire, les bonnes sœurs pourraient retenir des maternités un certain nombre de femmes pour continuer à allaiter ces nourrissons; car ils sont d'opinion que c'est le manque de nourriture convenable qui est cause qu'il en meure un si grand nombre. De plus au moyen de l'enregistrement des naissances et des mortalités on trouverait dans la ville plusieurs femmes pauvres qui perdent leur enfant et qui se chargeraient volontiers

d'un ou de deux nourrissons même au prix qu'on paie maintenant à la campagne.

Mais si enfin il restait des enfants sans nourrice au sein, il faudrait les placer dans la ville, chez des personnes soumises à une surveillance de tous les jours. Les inconvénients de la ville ne sont rien auprès des bienfaits de l'attention et des soins médicaux et autres qu'ils trouveraient aux dispensaires.

Enfin ils ne peuvent laisser ce sujet sans faire la remarque qu'on a fait de grandes dépenses, et, cela bien à propos, pour l'émigration, mais il semble qu'on devrait faire plus d'efforts pour sauver et élever notre propre population au lieu d'en aller chercher en pays étrangers.

Les gouvernements font des dépenses énormes pour arrêter les épidémies chez les animaux tandis que nous ne faisons presque rien pour empêcher les maladies de décimer notre peuple. Que ne prenons nous l'exemple des autres villes qui dépensent tant pour la santé publique. Ainsi nous voyons la ville de Boston consacrer tous les ans la somme de 750,000 dollars pour l'assainissement seulement; aussi nous en voyons le bienfait dans la moyenne des mortalités qui est plus basse que dans toute autre ville. Est-ce que Montréal avec son progrès matériel en tout autre genre ne pourrait souscrire 50 mille piastres par année pour le bien de la santé de ses habitants? Car il ne faut pas le cacher, la mortalité de notre ville surpasse de beaucoup celle de toute autre ville dont nous avons pu après bien des recherches, recueillir les statistiques.

Ils ne peuvent dans ce rapport comprendre toutes les améliorations nécessaires à l'assainissement, etc., etc.; mais, celles qu'ils ont mentionnées sont si urgentes et indispensables, qu'il leur était impossible de ne pas y attirer votre plus sérieuse attention. Si leurs travaux peuvent aider à diminuer les maladies et les misères de leurs semblables vos soussignés ne regretteront pas le temps qu'ils y ont consacré.

A. G. A. RICARD, M. D.

P. E. BROWN, M. D.

A. B. LAROQUE, M. D.

J. M. TURCOT, M. D.

~~J. J. DUGDALE, M. D.~~

J. J. Dugdale